

Direction générale de l'aviation civile

**Décision n° 210019 du 22 septembre 2021
portant délégation de signature
(Service national d'ingénierie aéroportuaire)**

NOR : TRAA2128575S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire,

Vu le décret n° 97-464 du 9 mai 1997 modifié relatif à la création et à l'organisation des services à compétence nationale ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2007 modifié portant création du service national d'ingénierie aéroportuaire ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la décision du 23 juin 2008 portant nomination de Monsieur Alain LASLAZ chef du service national d'ingénierie aéroportuaire

Vu la note du 31 décembre 2019 portant organisation du service national d'ingénierie aéroportuaire,

Décide :

Article 1^{er}

Dans la limite de leurs attributions respectives, délégation de signature est donnée à l'effet d'effectuer les opérations liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à :

- M. François Berthiot, attaché principal d'administration de l'Etat, secrétaire général du service national d'ingénierie aéroportuaire,
- Mme Bénédicte Maes, attachée hors classe d'administration de l'Etat, secrétaire générale adjoint, cheffe du bureau du personnel et de la formation,
- M. Philomin Chipan, ingénieur des travaux publics de l'Etat, contrôleur de gestion,
- Mme Chantal Calambe, assistante d'administration de l'aviation civile, cheffe du bureau de la comptabilité centrale,
- Mme Annie Baena, assistante d'administration de l'aviation civile, adjointe à la cheffe du bureau de la comptabilité centrale,
- M. Lucas Darmin, intérimaire, gestionnaire comptable,
- Mme Nelly Perron, intérimaire, gestionnaire comptable,
- Mme Rosalie Depye, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire comptable,
- Mme Françoise Froteau, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire comptable,
- Mme Naïma Galion, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire comptable,
- Mme Odette Guilbert, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire comptable,
- Mme Malvina Caubère, ingénieure des travaux publics de l'Etat, cheffe de l'unité administrative et financière du SNIA-Nord,
- Mme Nadia Ikene, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire comptable,
- Mme Marlène Monbruno, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire comptable,
- Mme Nicolette Mornet, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire comptable,
- Mme Martine Clavel, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire budgétaire et comptable,
- Mme Véronique Cotte, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire comptable,
- M. Thomas David, adjoint d'administration de l'aviation civile, gestionnaire budgétaire et comptable,
- Mme Monique Conreur, assistante d'administration de l'aviation civile, cheffe de l'unité gestion administrative et domaniale du SNIA-Sud-Ouest,
- Mme Manon Floren, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de l'unité gestion domaniale et servitudes,
- Mme Etia Khoutman, assistante d'administration de l'aviation civile, adjointe à la cheffe de l'unité gestion domaniale et servitudes,
- Mme Françoise Wadel, assistante d'administration de l'aviation civile, cheffe du bureau financier d'Aix-en-Provence,

Article 2

Dans la limite de ses attributions, délégation de signature est donnée à l'effet d'effectuer les opérations liées à l'exécution des recettes du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à :

- Mme Chantal Calambe, assistante d'administration de l'aviation civile, cheffe du bureau de la comptabilité centrale,

Article 3

Dans la limite de leurs attributions respectives, délégation est donnée à effet d'effectuer les opérations liées à la gestion des immobilisations du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à :

- Mme Chantal Calambe, assistante d'administration de l'aviation civile, cheffe du bureau de la comptabilité centrale,
- Mme Annie Baena, assistante d'administration de l'aviation civile, adjointe à la cheffe du bureau de la comptabilité centrale,
- Mme Rosalie Depye, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire comptable.

Article 4

La décision n°210002 du 21 janvier 2021 portant délégation de signature (Service national d'ingénierie aéroportuaire) est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 22 Septembre 2021

Le directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire

Alain LASLAZ